

« Madame, Monsieur,

Vous venez très certainement de recevoir un courrier de la Maison de Ventes aux enchères AGUTTES , vous avertissant que la restitution de vos contrats Amadeus était « gelée » et « les opérations de transfert interrompues ».

Les méthodes utilisées par la Maison Agutttes vont à l'encontre de toute règle déontologique de notre profession et les informations qui vous sont communiquées sur l'exécution du mandat que vous nous avez confié sont inexactes.

Nous avons scrupuleusement respecté les conditions imposées par la Maison Agutttes et même plus... Cependant devant l'ampleur de votre confiance (+ de 1500 investisseurs) la Maison Agutttes, pour des raisons qui ne sont explicables que par le profit personnel, cherche par des moyens, en l'état injustifiés et injustifiables, à retarder cette restitution et augmenter ainsi vos frais de restitution (assurance et stockage).

*Cela est fait manifestement dans l'unique but de gagner du temps et **de vous décourager** à demander une expertise sérieuse de vos manuscrits auprès d'une Maison spécialisée dans ce domaine.*

Les résultats très décevants et de la vente de décembre organisée par la Maison Agutttes, avec le retrait à la dernière minute des pièces majeures doivent vous interpellier et vous inciter à vous manifester auprès des autorités compétentes si nécessaire.

Vous êtes et restez propriétaires de vos contrats !

Votre confiance nous honore et nous encourage à défendre au mieux vos intérêts. Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour faire aboutir vos droits et volontés.

Je vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Pierre OSENAT »